

« PROMETHEE »



OU

LA SCIENCE SANS CONSCIENCE

CHAPITRE II

DE LA LEGITIMITE DU POUVOIR

1- Introduction :

Les légitimités des pouvoirs et leurs illégitimités ne se comprennent que de l'intérieur du mystère de l'iniquité ou *mysterium facinoris*. Ces pouvoirs, depuis la révolution de 1789, sont des acteurs de l'ouverture de l'Apocalypse. Ils sont les premiers impliqués dans la manifestation de l'Antéchrist, dans la séparation des fils et filles du Ciel avec les fils et les filles de la terre¹.

¹ Cfr. L'A. T., récit du déluge.

La légitimité et l'illégitimité concernent toutes les institutions qui participent au gouvernement et à l'administration des peuples et des nations.

Considérons l'exercice du pouvoir comme les prémices de la manifestation de l'homme d'iniquité, l'homme de l'anomie, l'Antéchrist.

Il apparaît que les pouvoirs civils et religieux dans le monde chrétien contribuaient jusqu'à la révolution de 1789 à retenir l'avenue de l'homme de l'anomie.

Aujourd'hui, les pouvoirs deviennent les précurseurs de l'Antéchrist. Ils sont à la manœuvre consciemment ou pas. Quant à l'Eglise c'est l'heure de son effondrement social pour permettre sa manifestation. La coupe du péché, de l'iniquité est débordante et doit-être bue jusqu'à la dernière goutte². Les temps de cet âge sont à leur consommation, ils attirent sur les justes la Parousie³.

Le Pape Benoît XVI, après sa conférence aux Bernardins, mit en garde les Etats quant aux conséquences de lois tendant au renversement de la Loi Naturelle, au renversement de l'anthropologie. Son avertissement s'inscrit dans les fondations mystiques et sociologiques de la France, Fille Aînée de l'Eglise et concerne les Fins Dernières. Ces données sont la substance de sa renonciation. Que Sa Sainteté ait subi des pressions extérieures qui ont précipité sa décision cela est un fait, il n'en demeure pas moins qu'il la méditait depuis son élection. Il s'agit d'un acte d'un courage exemplaire qui ne peut se comprendre pleinement que dans la lumière de l'Apocalypse et, le fait que lui ait succédé le pontificat du Pape François soit celui de la confusion est conforme et logique à la renonciation du Pape Benoît XVI qui a remis le gouvernement de l'Eglise Universelle dans les mains de l'Epoux, car si la Miséricorde est toujours à l'heure pour les personnes, les individus, c'est aujourd'hui le temps de sa Justice pour les nations. L'Eglise doit être retirée socialement et son pouvoir salvateur suspendu.

Le législateur :

Le législateur, dans les démocraties, en l'état où elles sont, ne peut que gérer et activer la décadence des sociétés dites démocratiques qui sont les actives à la manifestation de l'Antéchrist. Le législateur, l'élus ne peuvent plus revenir en arrière et Dieu les en empêcherait. Non qu'il soit sans responsabilité ni culpabilité, mais ils sont les héritiers des intentions apostâtes qui frémirent au XIII^{ème} siècle, qui explosèrent au XVI^{ème} et XVIII^{ème} siècle, aujourd'hui il s'ajoute des dépendances aux pouvoirs économiques et occultes auxquelles ils

² Giorgio Agamben : Le mystère du mal, Benoît XVI et la fin des temps.

³ C'est tout le sens intérieur du Second Concile du Vatican.

adhèrent pour satisfaire leurs ambitions. C'est là-dessus qu'ils se rendent coupables et responsables des effondrements moraux, sociaux et métaphysiques des peuples et nations. Ils sont dans l'intérieur de la colère divine comme le fut Nabuchodonosor. C'est leur hypocrisie, leur refus de Dieu qui les ont introduits là, toute élection est en elle-même une condamnation qui pourrait être un obstacle infranchissable pour le salut personnel. C'est la leçon du roi Saül qui n'a pas été comprise et qui prend toute sa mesure de nos jours.

Le législateur, en se dressant contre l'ordre de la Création admis universellement depuis l'origine de l'humanité, favorise le surgissement de l'arbitraire⁴. L'arbitraire s'est introduit dans nos sociétés depuis l'autorisation d'avorter quoiqu'il fût tapi dès le surgissement de l'hérésie de la Réforme-protestante. Il ne peut que se déployer et s'imposer comme une praxis despotique jusqu'à la manifestation de l'homme de l'anomie⁵ qui résumera en lui toutes les diversités d'ivraie qui auront poussé dans le champ de blé (humanité) depuis la faute originelle.

Les dispositions du législateur qui s'opposent à la Loi Naturelle, retirent aux pouvoirs en place, même admis par le peuple, leur légitimité, ce qui ouvre à l'arbitraire des possibles, un champ d'événements indéterminés et tragiques signifiés par des explosions de violences inconnues à ce jour.

Ils sont susceptibles d'amener une soif de justice-réparatrice personnelle qui paralysera les pouvoirs quant à la nécessité d'éviter la justice expéditive. Dès que les pouvoirs sortent de l'ordre naturel, ils suscitent un sentiment d'insécurité qui exige une réparation ou une suppléance immédiate qu'aucune loi ne peut empêcher puisqu'une des conséquences de cette situation renversante est d'installer chaque citoyen dans l'irascible et la peur⁶.

La remise en cause de la légitimité des pouvoirs s'étend aux institutions et devient non plus une possibilité, mais une évidence qui sonne le glas de la démocratie⁷. Toutes les démocraties s'élaborent

⁴ Ce qui se déroule sous nos yeux, puisque celui qui aujourd'hui maintient, selon le sens commun universel que telle action est un mal en soi, est mis à l'index quand il n'est pas poursuivi en justice. La démocratie est devenue l'oppression de la conscience morale.

⁵ Il commencera par témoigner des vertus les plus élevées et fera des miracles. C'est un homme de chair et de sang.

⁶ L'accroissement de la délinquance juvénile et la diversité de celle-ci dans toutes les strates des âges et des classes sociales confirment bien plus que les conflits locaux la proximité de l'Apocalypse. Le facteur déterminant est moins la situation économique et sociale que le rejet de Dieu et l'intuition que les pouvoirs ne sont plus légitimes, cette intuition est surtout vraie depuis la Loi dite de l'IVG.

⁷ La démocratie est dans le contexte de l'histoire de l'Occident chrétien, le signe objectif d'un effondrement spirituel et moral, elle apparaît de plus en plus porteur des prémices et l'alliée du mystère d'iniquité, de l'homme de l'anomie comme le

sur le refus de Dieu, de son ordre. Elles sont porteuses de leur propre fin.

L'urgence du NON du chrétien :

Le chrétien voit dans les Dix Commandements la source de la légitimité des pouvoirs, car ils résument la Loi Naturelle, la Loi Morale. Le baptisé a l'obligation de rappeler l'interdit quant aux interventions de l'homme sur les lois de création⁸ qui ont des conséquences universelles interférant autant sur l'homme que sur l'ensemble du créé. Le chrétien par sa seule présence, nourri par les sacrements, dit non au péché du monde.

Le concept de légitimité des pouvoirs ne se donne pas par la Loi⁹ ni par aucune constitution sa source étant sise dans les Dix Commandements. Un Etat qui possède une légitimité de gouverner n'a pas besoin de constitution ni même de chartre puisque celui qui incarne cette légitimité renferme et garantit les us et coutumes de son peuple qui de ce fait s'organise en pouvoir de subsidiarité ainsi, les pouvoirs s'équilibrent de leur propre mouvement et nulle nécessité d'un concept centralisateur autre que le centre fédérateur qui procède du mouvement naturel des subsidiarités et de la nécessité qu'incarne le prince. Ce centre garantit les libertés dans un mouvement permanent de la société tant qu'il demeure le point d'unité et d'identité.

Dieu pédagogue de la liberté :

« Et Dieu prononça toutes ces paroles, en disant : Je suis Yahweh, ton Dieu, qui t'a fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude. Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras pas d'image taillée, ni aucune figure de ce qui est en haut dans le ciel, ou de ce qui est en bas sur la terre, ou de ce qui est dans les eaux au-dessous de la terre. Tu ne te prosterner point devant elles et tu ne les serviras point. Car moi Yahweh, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants, sur la troisième et sur la

sont toutes les dictatures et despotes ; c'est pourquoi la royauté française et dans une certaine mesure le tsarisme ont eu la charge de retenir la cité comme l'Eglise de Rome la sienne afin que l'Antéchrist ne se révèle pas avant son heure.

⁸ Il faut remarquer qu'en aucune matière Dieu n'autorise la liberté, mais qu'Il la borne d'interdit pour que l'homme ne s'égare. Car la liberté n'a pas besoin d'autorisation, elle a son propre mouvement, mais contenu de la faiblesse de la volonté, il convient par justice préventive de borner celle-ci par des interdits.

⁹ Ni la loi ni une constitution ne peuvent donner une légitimité si celle-ci procèdent de la volonté de ceux qui ont préalablement supprimé, renversé le principe qui détenait cette légitimité. La France n'a plus de pouvoir légitime depuis la mort par décapitation à l'insu d'un procès inique de son Roi Louis XVI.

quatrième génération pour ceux qui me haïssent, et faisant miséricorde jusqu'à mille générations, pour ceux m'aiment et qui gardent mes commandements. Tu ne prendras point le nom de Yahweh, ton Dieu, en vain, car Yahweh ne laissera pas impuni celui qui prendra son nom en vain. Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier. Pendant six jours tu travailleras, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est un sabbat consacré à Yahweh, ton Dieu: tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car pendant six jours Yahweh a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, et il s'est reposé le septième jour: c'est pourquoi Yahweh a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié. Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soient prolongés dans le pays que Yahweh, ton Dieu, te donne. Tu ne tueras point. Tu ne commettras point d'adultère. Tu ne déroberas point. Tu ne porteras point de faux témoignages contre ton prochain. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui appartient à ton prochain. Tout le peuple entendait les tonnerres et le son de la trompette; il voyait les flammes et la montagne fumante; à ce spectacle, il tremblait et se tenait à distance. Ils dirent à Moïse: "Parles-nous, toi, et nous écouterons; mais que Dieu ne nous parle point, de peur que nous ne mourrions." Moïse répondit au peuple: "Ne vous effrayez pas, car c'est pour vous mettre à l'épreuve que Dieu est venu, et pour que sa crainte vous soit présente, afin que vous ne péchiez pas." Et le peuple resta à distance; mais Moïse s'approcha de la nuée où était Dieu. » (Exode, 20 1-21)

Dieu aime l'homme. Il ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il vive. Il lui donne les moyens d'être un fidèle. Il veut le salut de l'humanité. Il donne le Décalogue.

Le Décalogue se compose de deux divisions :

1- Les cinq commandements de la première division sont ordonnés à Dieu, à son culte.

2- Les cinq commandements de la seconde division sont ordonnés à l'homme et à son prochain.

a) Nous observons que Dieu n'autorise pas, car la liberté a son propre mouvement. Elle est innée. Elle procède de la conjonction des trois Puissances. Rappelons que la liberté en tant qu'elle est innée ne doit pas être confondue avec les champs de

liberté qui eux sont des acquis qui n'ont pas tous une légitimité. Nous ne lisons nulle part que Dieu prescrit d'autorisation. Les Dix Commandements sont des obligations et des interdictions. C'est une pédagogie réaliste. La liberté ayant son propre mouvement, elle n'a pas à être autorisée¹⁰, mais à être balisée.

Dès qu'un pouvoir émet des autorisations¹¹, il porte atteinte à la dignité de l'homme et fragilise la société en créant des dépendances autres que celles dues à la nécessité que sollicite la solidarité qui s'ordonne au Bien Commun.

Les Dix Commandements sont une prévenance de Miséricorde. Ils éclairent l'usage de la liberté pour que l'homme puisse rester dans la grâce du Seigneur, dans son intention, pour les non-baptisés dans la grâce de prévenance.

Toute la problématique de l'homme, face à sa liberté nécessairement cadrée, est d'accepter les limites à son usage, car l'homme est une créature et non pas son propre créateur. C'est la problématique de l'orgueil de Lucifer et de l'humilité de saint Michel Archange ainsi que des anges-démons face à la Très Sainte Vierge Marie, l'Immaculée. C'est l'illustration de la double nature de l'Eglise qui est aussi celle de toute l'humanité. Dans le cantique des cantiques, on lit : « *Je suis belle et noire...* » C'est l'image même de l'Eglise, selon les Pères de l'Eglise surtout saint Augustin. Il y a le saint et l'autre. Il y a les fils et filles du Ciel et ceux de la terre. C'est la parabole du blé et de l'ivraie.

b) Le pouvoir que l'homme exerce sur la Création est légitime puisqu'elle lui est ordonnée. Saint Irénée l'enseigne : « *L'homme vivant est la Gloire de Dieu* ». L'homme vivant en soumettant la Création célèbre son Action de Grâce et, il n'est légitime à exercer une autorité sur son semblable que si elle s'ordonne au Bien Commun et au Bien de la Personne.

Mais pour nous catholiques, si dès notre lever nous ne rendons pas grâce à Dieu et, si à notre coucher Dieu

¹⁰ Ceux qui, dans nos Etats démocratiques émettent des lois d'autorisation tendent de contrôler le libre usage de la liberté et donc, la réduire ; c'est ce qui se passe au sein de l'Union Européenne. En fait, aujourd'hui, un peuple comme la Russie, qui se donne un régime fort, est d'évidence plus démocratique qu'un membre de l'Union Européenne puisque les interdits portent essentiellement sur le respect de la Loi Naturelle alors que dans l'U.E. c'est le contraire.

¹¹ Il ne faut pas confondre autorisation et réglementation ; on autorise de l'intérieur de la réglementation, mais la liberté en elle-même n'a pas à être autorisée son mouvement lui est propre.

n'est pas notre dernière pensée, c'est que nous ne vivons pas des fruits des sacrements. Les grâces sanctifiantes n'agissent pas ou peu. Le catholique porte une lourde responsabilité, car le sacrement, s'il est ordonné au salut du fidèle, a une incidence bienfaisante sur la société, son action se prolonge sur l'ensemble de la Création. Qu'il en est conscience ou pas, qu'il le veuille ou pas, le chrétien catholique porte sur lui, dans tout ce qu'il fait, le salut de chacun quel que soit ses convictions. L'accès aux sacrements est un droit possible conditionné à une vie qui tend à se conformer à la Volonté Divine. La liturgie comprenant la réception du sacrement est une action éminemment sociale et économique. Le catholique est ordonné plus singulièrement à l'Action de Grâce afin que tout ce qu'il est et fait porte des fruits sanctifiant au bénéfice de tout le genre humain et à celui de la Création. C'est la raison qui rend les dispositions de l'exhortation sur la famille non seulement incompréhensibles, mais dangereuses puisqu'elles tendent au relativisme sacramentel et au relativisme doctrinal. La pastorale est ordonnée et alimentée par la Doctrine et la Vérité, non l'inverse. On ne peut prendre le risque d'une compréhension diluée de la Miséricorde qui la mettrait au rang de la soupe populaire. L'Action de Grâce du catholique porte celle de tous les hommes et femmes incroyants ou croyant indépendamment de leur religion et autres convictions, car au-delà de la communion des saints qui est spécifique aux catholiques et aux membres des églises instituées, il y a une communion de tous les individus qui se constitue par le chemin des trois Puissances.

c) Les Dix Commandements résument et révèlent ce qu'est la Loi Naturelle, inscrite dans les reins d'Adam et Eve juste avant qu'ils ne fussent chassés du Jardin d'Eden. En effet, Dieu le leur signifie en taillant leur habit de peau de bête pour revêtir non leur nudité, mais la honte qu'ils en ressentaient. Ce vêtement signifie le don de la Grâce de Prévenance, leur permettant ainsi qu'à leurs descendants de se maintenir au-dessus de la Création par le respect de la Loi Naturelle.

Ceux qui, de la descendance d'Adam et Eve, n'acceptent ni ne reconnaissent le Salut qu'est le Christ-Jésus à leur passage à l'éternité, à leur jugement particulier, c'est qu'ils ont refusé les limites à leur liberté et ont considéré que leur péché n'était pas pardonnable face à l'effroi de leur acte.

d) Les Dix Commandements ainsi que le Commandement Nouveau : « *Aime Dieu de tout ton cœur de toutes tes forces et*

ton prochain comme toi-même » sont ordonnés non seulement au croyant, au chrétien, mais ils ont un caractère universel sur lequel toutes les nations et peuples achoppent, car c'est sur ces Commandements qu'ils seront jugés puisque leur contenu est la substance formelle de la Loi Naturelle que tout individu, tout peuple, toute nation a en lui et ne peut ignorer.

La Loi Naturelle participe substantiellement à la dignité, à la grandeur de l'homme. Il serait faux de croire que la dignité de l'homme ne procède que de l'intention d'amour de Dieu. On oublie trop souvent que l'homme est prince de toute la Création et que celle-ci entre dans l'histoire de l'économie du salut par lui. Une âme damnée ne perd pas sa dignité, c'est ce qui donne toute la dimension dramatique à la damnation. Les Dix Commandements ainsi que le Nouveau Commandement qui les résument constituent le sceptre du principat de l'homme. C'est pourquoi, ceux-ci s'adressent à tous les hommes et nul d'entre eux ne peut l'ignorer surtout que le Nom du Seigneur est répandu à toutes les nations et peuples ce qui est également l'un des indicateurs de l'ouverture prochaine de l'Apocalypse qui comprend la manifestation de l'Antéchrist.

Il ne s'agit pas d'instaurer un régime théocratique, Dieu Lui-même n'en voudrait pas et ceux qui s'y prêteraient ne seraient pas agréés par Lui ni par l'Eglise. D'autant que les Dix Commandements n'ont pas été dictés en vue d'un régime théocratique, mais sont le premier chemin proposé à l'homme pour son salut et son épanouissement par-delà l'Eglise et autres religions.

On ne peut toutefois ignorer les cinq premiers commandements au prétexte de ne s'attacher qu'aux cinq derniers ni l'inverse, ce serait ignorer les effets dévastateurs du péché originel sur la volonté.

Nous constatons que c'est dans les régimes dits démocratiques, que les Dix Commandements sont au mieux ignorés ou pire combattus. La France républicaine en est la plus brillante des illustrations. C'est la France des ténèbres.

L'Union Européenne est une institution qui initie une tendance méchante à marginaliser les chrétiens si bien qu'il n'y aurait rien d'étonnant que, s'appuyant sur l'islam, elle n'en vienne à des persécutions plus physiques, plus objectives comme cette dénonciation de gendarmes ayant assistés à la messe. La stupidité et l'intolérance s'allient fort bien avec la méchanceté et l'ignorance¹².

¹² L'ignorance de la Vérité et de la Doctrine ne saurait être une excuse pour des actions antichrétiennes au prétexte de la laïcité ; l'ignorance, le refus de découvrir la vérité est une faute grave qui peut mener à la perte radicale de son âme.

2- Etymologie du mot légitime :

Le mot **légitime** procède du mot **loi** qui est lié au concept de réparation après un acte contraire à un intérêt particulier ou général. Mais en grec, il y a deux racines possibles : **poiné – ποινή** qui induit le concept de **réparation, compensation** ; l'autre racine est **Thémis-tokles Θεμιστοκλής** qui signifie **gloire de la loi**.

Les grecs et les romains avaient une conception double de la loi :

1- **La loi des dieux** qu'on ne peut violer sans mourir (**la gloire de la loi**).

2- **La loi des hommes** qui exprime la nécessité de réparer, de compenser, elle rejoint l'idée d'une réglementation par extension.

On observe que ces deux concepts antiques sont la substance de l'authentique esprit de la loi, car ils sont ordonnés au Bien Commun et au Bien de la Personne dans un mouvement naturel. Il s'agit d'une recherche d'équilibre entre la nécessité d'honorer les dieux et de concourir à la justice pour l'homme, le second contribuant à honorer les dieux quand bien même cette relation de causalité seconde n'est pas particulièrement explicitée, développée dans l'antiquité sauf en ébauche dans l'élection du peuple hébreu et la Révélation mosaïque.

Il faudra attendre le droit religieux hébreu et chrétien pour relier explicitement et avec une pédagogie dite de la « casuistique¹³ » les hommes à la Loi Naturelle ou Loi Morale à la Loi de Dieu. C'est ce qui définira le concept du licite et du non-licite, du légitime et de l'illégitime, du valide et du non-valide.

A l'opposé, on observe que le droit positif et la loi positive issus tous les deux de l'« Esprit des Lois » de Montesquieu¹⁴ et donc des Encyclopédistes est l'origine du droit et des lois des pays ayant tous subis les conséquences de la révolution de 1789. Ne nous étonnons pas à ce que ces Etats s'éloignent de la Loi Naturelle et en viennent à s'opposer à Dieu ainsi qu'aux Lois de création.

¹³ Il faut entendre le sens de ce mot une méthode d'argumentation qui tient compte de la loi morale générale et du particulier ce qui suppose également une pédagogie d'adaptation nécessité par les circonstances sans pour autant que les principes généraux soient remis en cause.

¹⁴ Montesquieu, franc-maçon, fut un acteur important dans la montée idéologique en vue de la révolution de 1789 ; son influence fut tout aussi pernicieuse que celle d'un Descartes.

La racine du mot **Droit** vient de l'ind. eur. **reg– diriger en droite ligne**, ce qui donne en sanscrit : **raja – roi**. Le **roi** est celui qui dirige droitement, honnêtement, avec bienveillance ses sujets selon la **loi**. Le roi est le gardien et le garant de la loi, il l'incarne. Le droit est l'application de la Loi.

Le droit coutumier franc renforcera les concepts de **loi**, de **légitimité** et de **droit**. C'est sous son influence que le **droit canon – droit ecclésiastique** – se reformera. Le **droit** applique la **Loi** qui dit ce qui est interdit et obligatoire.

C'est la **gloire de la loi** qui est à l'origine de la **Loi** et du **Droit**. Elle procède de la conscience morale animée par le dépassement de soi et découle du **Bien Souverain**. Elle contredit l'« Esprit des lois » de Montesquieu.

Les Dix Commandements exposent l'articulation de la Loi Naturelle qui est sise au cœur des trois Puissances. Elle est ontologique.

Le concept de **légitimité** ne procède pas de la **loi de réparation** ni du **droit**, mais de la **Gloire de la Loi** ce qui l'unit à la conscience morale et au **Bien Commun** dont la pointe est dans le **Bien Souverain**.

Dans l'antiquité païenne et chrétienne, mais plus explicite pour la royauté Française, la légitimité du pouvoir royal ou vassal était intimement liée à la valeur physique et au courage moral ainsi qu'à son respect pour les dieux ou pour Dieu. On défaisait facilement un chef ou un roi si celui-ci avait contrevenu à l'idée que se faisait le peuple de son chef. Il devait être d'un courage exemplaire au point d'offrir sa vie pour le bien général de son peuple ou de sa tribu, cette exigence valait en période de conflit comme en temps de paix, car dans les deux configurations, le roi ou le chef devait pourvoir au besoin de leur peuple, tribu¹⁵. La mort du Roi Louis XVI, Roi de France, est un exemple parfait qui sublime la charge et mission du roi, du roi chrétien. Nul souverain, nul homme d'Etat n'aura atteint un si haut degré du don de soi transfigurant la légitimité si haut qu'elle se retrouve unie au pied de la croix de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le concept de légitimité pour ce qui est de
l'exercice du pouvoir qu'il soit politique, administratif

¹⁵ C'est la raison pour laquelle la déposition du dernier roi mérovingien et du dernier roi carolingien ne posa guère de problème, ces rois avaient failli à leur charge, à leur état.

procède d'un principe non écrit supérieur à la loi des hommes, il a sa source et sa cause dans le Bien Souverain qui est Dieu.

Quelle que soit la manière dont ce questionnement est abordé et quelle que soit la grille qu'on utilise, pour un honnête homme soucieux de vérité, il en revient toujours au principe du Bien Souverain qui éclaire le Bien Commun.

3- Concept de légitimité en France :

« Yahweh dit à Samuel : « Jusques à quand pleureras-tu sur Saül, alors que je l'ai rejeté, afin qu'il ne règne plus sur Israël? Remplis ta corne d'huile et va; je t'envoie chez Isaïe de Bethléem, car j'ai vu parmi ses fils le roi que je veux. » [...] Samuel fit ce que Yahweh avait dit, et il se rendit à Bethléem. Les anciens de la ville vinrent inquiets au-devant de lui et dirent: «Ton arrivée est-elle pour la paix?» Il répondit: «Pour la paix! Je viens pour offrir un sacrifice à Yahweh. Sanctifiez-vous et venez avec moi au sacrifice.» Et il sanctifia Isaïe et ses fils et les invita au sacrifice. Lorsqu'ils furent entrés, Samuel aperçut Eliab et dit: «Certainement l'oint de Yahweh est devant lui.» [...] Il répondit: «Il y a encore le plus jeune, et voilà qu'il fait paître les brebis.» Samuel dit à Isaïe: « Envoie-le chercher, car nous ne nous mettrons point à table qu'il ne soit venu ici.» Isaïe l'envoya chercher. Or il était blond, avec de beaux yeux et une belle figure. Yahweh dit: «Lève-toi, oins-le, car c'est lui!» Samuel, ayant pris la corne d'huile, l'oignit au milieu de ses frères, et l'Esprit de Yahweh fondit sur David à partir de ce jour et dans la suite. Samuel se leva et s'en alla à Ramatha. » (1.Sam.16,1-13)

Dieu, par la foi d'Abraham et son fils Isaac, marque une rupture avec les pratiques sacrificielles de leur temps. Le sacrifice humain est rejeté, Dieu l'interdit, à la place d'Isaac, un bélier qui est sacrifié.

Le lieu spatio-temporel défini par l'espace-temps entre le moment où Abraham et Isaac quittent leur tente et le sacrifice du bélier marque la rupture d'époque, la rupture des liens qui enserraient l'humanité avec les puissances du mal qui la dominaient par ces liens maudits. Le fait que Dieu retienne la main d'Abraham qui agit par obéissance au Dieu de sa foi, permet à Yahweh de rompre les liens morphogénétiques qui se sont constitués par la pratique des sacrifices humains, même si cela va prendre des siècles, les liens sont rompus. Ce spatio-temporel est ouvert sur le futur puisqu'il annonce prophétiquement le sacrifice de Jésus-Christ, le Premier Né, le Premier des Vivants. Là où l'ethnologue ne verra qu'une rupture culturelle et cultuelle, le croyant doit comprendre qu'il s'agit d'une révolution sociologique et d'un rétablissement métaphysique qui aura une

incidence économique et sur la dignité de l'homme qui s'affirmera progressivement. C'est à Israël que reviendra la charge de la sanctification des nations et des peuples¹⁶. Abraham est le garant de cette sanctification qui sera signifiée par sa rencontre avec le Roi-Prêtre Melchisédech.

C'est au retour d'Égypte que les peuplades pratiquant le sacrifice humain seront exterminées sur l'ordre de Yahweh et, progressivement, le sacrifice humain sera odieux au sens commun des peuples. La République Romaine et la Rome impériale extermineront les peuples qui le pratiqueront.

On comprend bien que le salut est historique, qu'il est l'histoire. Le concept d'économie du salut est une réalité sociologique, l'économie entant qu'échange marchant y est intégrée, assumée, sinon les quarante deniers de Judas Iscariote n'ont aucun sens. Ils sont l'expression de la double nature de l'Eglise qui forme qu'un seul corps¹⁷.

Dieu, avec le Roi Saül¹⁸ et surtout avec le roi David, introduit une rupture nouvelle quant au mode de gouvernement des peuples ainsi que les usages et rôle du roi, du chef.

C'est Dieu qui appelle au gouvernement des peuples.

Cette rupture est considérable, elle n'entre dans aucune culture qui environne Israël et c'est elle qui sera la base de l'organisation de nos sociétés. Dieu inspire une réorganisation de l'humanité en vue du Salut qui doit prendre forme certes, au milieu du peuple qu'il s'est donné, mais tout simplement au milieu de l'humanité. C'est aussi pourquoi la mission d'Israël est de proclamer haut et fort le Décalogue, de l'élever au-dessus des hommes, des peuples et nations. Israël est le cœur sanctifiant des peuples et nations ce qui relie et renvoie le Sacré Cœur de Jésus à l'universel et donne une portée immense aux messages du Sacré-Cœur de Paray-le-Monial.

¹⁶ Il s'agit, en dehors d'être le berceau du Messie, de sa principale mission, sanctifier les nations afin qu'elles soient réceptives à la venue du Messie. Il est le Peuple de la Promesse qui est une Personne.

¹⁷ L'erreur de Mgr Lefebvre et des courants ultras est de ne pas l'avoir intégrée dans leur résistance aux destructions intérieures de l'Eglise. Ils auraient été un authentique et légitime recours. Ce que semble avoir intégré les signataires des dubia et ceux qui s'élèvent contre des errances doctrinales au sujet de l'intercommunion.

¹⁸ Saül a été rejeté par Yahweh à cause de sa désobéissance, il n'a pas tué le roi et son peuple qui pratiquait le sacrifice humain, Dieu voulait que la Terre Promise soit une terre délivrée et purifiée de l'idolâtrie et des puissances lucifériennes.

a) - Les rois, les chefs de l'antiquité étaient désignés pour leur bravoure et s'ils manquaient à leur devoir, ils étaient exécutés et remplacés, car le chef ou le roi protégeait son peuple, sa tribu, pourvoyait à leur bien-être. A ce stade de l'organisation sociale, il y a le sorcier-prêtre et le roi ou le chef militaire, puis vient le concept du roi-prêtre, il devenait plus difficile de s'en prendre à lui, comme en Egypte ou dans les royaumes mésopotamiens. Le roi acquit un statut sacré qui, à Rome se pervertira au point que l'empereur sera divinisé¹⁹. Quoiqu'il en soit, le roi, l'empereur ont la charge de pourvoir aux nécessités de leur peuple et la pérennité de leur pouvoir dépend de la manière dont ils assument cette charge.

b) - Dans le peuple hébreu, hébreu signifiant l'homme aux cheveux roux, les choses se présentent différemment. C'est le peuple qui demande au juge et prophète, Samuel, de lui donner un roi. Le peuple élu veut être comme les peuples voisins pourvu d'un roi. Dieu accepte la demande. Ne nous faisons pas d'illusion, ce que demande le peuple est une faute, un acte de rébellion contre Dieu :

« Yahweh dit à Samuel : «Ecoute la voix du peuple dans tout ce qu'il te dira; car ce n'est pas toi qu'ils rejettent, c'est moi qu'ils rejettent, pour que je ne règne plus sur eux. Comme ils ont toujours agi à mon égard depuis le jour où je les ai fait monter d'Egypte jusqu'à présent, me délaissant pour servir d'autres dieux, ainsi ils agissent envers toi. Et maintenant, écoute leur voix; mais dépose témoignage contre eux, et fais-leur connaître le droit du roi qui règnera sur eux. » (1.Sam. 8, 7-9)

Dieu exauce son peuple, mais Il met un fléau. En même temps, cette exigence servira à réaliser le plan de Salut commencé avec Adam et Eve²⁰. Le roi en sera son levier.

Le peuple hébreu ne désigne pas par lui-même son roi, il demande à Dieu de le faire. Il le demande par l'intercession de Samuel. La rupture commence-là. Dieu appelle. On considérera que dès l'instant où c'est Dieu qui appelle, la personne porte

¹⁹ Nous l'avons dit, dans l'histoire il y a un problème de datation qui fausse l'approche ethnologique et sociologique des sociétés antiques, il semble que les sociétés de chasseurs cueilleurs soient non pas une strate d'évolution, mais bien plutôt le contraire et que le concept du roi-prêtre était premier et que le roi proclamé ou le chef soit le fait de tribu éloignées des hauts centres de civilisation. Plus les communautés sont repliées sur elles-mêmes et éloignées des centres de civilisations, des lieux d'échanges l'organisation sociale est archaïque.

²⁰ La mort d'Abel le Juste rend possible le salut de l'humanité puisque Dieu prononce une sentence de justice sur Caïn et qu'elle donne une valeur absolue au sacrifice.

une marque, un signe, elle est consacrée. Cette doctrine est née sans doute en Mésopotamie, en Egypte et enfin avec Saül et David, elle se répandra jusqu'à la révolution de 1789. Mais le roi n'est pas tout puissant, Saül en fera très vite l'expérience.

Le roi se doit d'obéir à Dieu qui est le Bien Souverain. Son pouvoir ne lui appartient pas, il lui est donné en gérance par lequel il doit sans cesse parfaire et développer le Bien Commun.

Il a la charge de rendre justice et cette charge va au-delà de la loi, de la lettre, la charge de justice souveraine procède de la Justice de Gloire. Ce concept de Justice de Gloire se trouve en gestation dans les annonces prophétiques sur le Messie et, l'un des grands reproches que les prophètes adresseront aux dirigeants du peuple, c'est de manquer à cette mission de justice. Il y a un ordre de justice supérieur à tout. Une Justice de Gloire. Dans les dialogues de Platon, Socrate parle des harmonies universelles, des harmonies de la Création, il les désigne par le mot justice. Socrate et Platon ont eu l'intuition d'un ordre souverain supérieur à celui des hommes. Platon le désignera par l'Idée.

c) – Sa majesté le Roi de France incarne le concept le plus abouti du roi et celui qui lui est le plus proche n'est autre que le tsar de toutes les Russies.

Le Roi de France incarne un idéal de justice qui dépasse sa personne, c'est ce qui fait que le peuple se reconnaît en lui. Il ne s'agit pas ici de considérer les faiblesses de son humanité, mais bien cette « transcendance ou transfiguration » de la justice, Justice de Gloire. Le peuple n'a jamais eu besoin qu'on lui explique, le moins instruit le comprenait dans le fond de son cœur.

A partir de la régence du roi Louis XV, il ne manqua pas d'esprits éclairés pour expliquer au peuple le contraire de ce qu'il savait d'instinct par induction, ce qui arrive lorsque l'esprit se dispose à la vérité.

La révolution de 1789 applique l'esprit d'inversion, de renversement, elle s'appuie et s'alimente sur le champ morphogénétique constitué par la Réforme-protestante, le jansénisme et la Fronde. C'est l'élite corrompue qui veut le renversement de la royauté, elle veut le pouvoir de celui qui le détient, elle le veut par profit, par lucre, elle veut le pouvoir économique.

Le Testament de saint Rémi, depuis le XVIII^{ème} siècle, mais surtout dans le XX^{ème} siècle a son authenticité contestée au prétexte que l'évêque Flodoard le réécrivit afin de le préserver, car son support en parchemin se détériorait, ce qui semble fondé, car les moyens de préservation sont inexistantes et la région champenoise est très humide. Toute l'argumentation pour jeter le doute sur son authenticité s'articulera sur cette réécriture et la personnalité très forte de l'évêque Flodoard. Mais l'argumentaire pour soutenir cette thèse manque singulièrement de preuves, tout n'est que supputation, l'objectif étant surtout de jeter le doute sur ce document très embarrassant²¹. Car n'est-il pas le témoignage que l'institution royale en France est d'inspiration divine et non humaine.

Dans l'évènement du baptême de Clovis, il y a un fait sociologique, ethnologique, c'est que lors du rite, ce prince risquait sa vie. Les mœurs rudes de cette époque faisaient obligation au roi, au chef de guerre, en plus de pourvoir aux besoins de son peuple²², de rester fidèle aux dieux tutélaires, s'il y manquait, il en répondait sur sa vie. Et, dans la Nuit bénite de Noël, il y avait plus de trois mille hommes païens, ombrageux de leurs dieux, car rompre avec les dieux soit par fait de guerre (esclave), soit de tout autre manière comme la conversion, revenait à ne plus avoir d'identité, à rompre avec les ancêtres²³, c'est aussi ces éléments qui font obstacle à la conversion du musulman. En décidant de se faire baptiser, au moment de descendre dans le baptistère, là où il était le plus vulnérable, dans l'eau avec saint Rémi, ses hommes pouvaient le surprendre et tuer tout le monde. Rien de cela ne se passa ! Il y eut la colombe avec la Sainte Ampoule. Il fallait qu'un évènement majeur surgisse pour frapper l'imaginaire de ces rudes soldats pour qu'ils ne se retournent pas contre

²¹ Il est vrai que l'ultramontanisme en a joué de ce document, mais cela ne justifie des allégations de ce style au prétexte d'une réécriture, ce qui démontre un sévère manque de rigueur intellectuel. L'ultramontanisme et le monarchisme maurassien auront tous les deux été des plaies pour l'Eglise et pour la royauté. L'ultramontanisme aura figé la personne du Pape dans une forme d'icone qui a fait confondre l'Eglise avec le Pape alors que le successeur de Pierre est avant toute chose le Principe visible de l'unité de l'Eglise, il n'est pas l'Eglise pas plus qu'un autre évêque. Contrairement aux idées reçues, son infaillibilité n'est reconnue qu'ex-cathedra, il ne jouit d'une infaillibilité ordinaire sauf quand il réaffirme la Doctrine de l'Eglise, mais c'est d'abord l'Eglise qui est infaillible et le Pape qui est certes au-dessus du Concile, mais il n'est infaillible qu'avec l'Eglise pas en dehors d'elle, ni à côté.

²² Cfr. L'épisode du vase de Soisson.

²³ Ce sont ces facteurs qui font obstacle à la conversion des musulmans du moins jusqu'à maintenant auxquels s'ajoute la menace de mort.

leur roi et chef. Clovis, l'oïnt de Dieu est son choix²⁴, il fut appelé à fonder le royaume de France.

Dieu va produire une rupture cette fois avec l'antiquité et relier le baptême et le sacre de Clovis à la royauté davidique. La Promesse et la mission du salut des nations passent d'Israël à la France, aux Francs et, de cela les musulmans et autres sociétés antichrétiennes le savent bien. Aujourd'hui, il faut être français et catholique pour ne pas y croire. Jésus désigne alors des légionnaires romains, des Gaulois et, toute l'histoire de France démontrera, confirmera l'élection de notre peuple, héritier des grâces qui étaient échues au Peuple de la Promesse, mais qui les rejeta, non pas tant pour avoir fait exécuter le Messie que par un procès inique contre la Vérité qui est la matière de la seconde grande transgression puisque ce procès est une déclaration de guerre avérée, objective contre la Vérité ce qui est toujours la marque de ceux qui ont une haine contre la Révélation.

Il peut s'affirmer que la royauté franque, la royauté française et la royauté de Juda, la royauté davidique ne sont en fait qu'une seule et unique royauté. La royauté française accomplit celle de Juda²⁵, la royauté de Clovis accomplit celle de David. C'est si vrai que le Roi Clovis 1^{er} fut le premier souverain non-romain à réintroduire le concept d'Etat de Droit dans l'organisation du royaume, concept qui nous vient de la Rome, aucun roi avant lui depuis la chute de l'Empire Romain n'y avait songé.

Rappelons-nous que la révélation donnée à Moïse est intégralement catholique. L'Evangile accomplit l'Ancien Testament et tous les deux font partie de la Révélation Chrétienne. La conscience de la Loi Naturelle ou Loi Morale est tout autant en Clovis qu'elle le fut en David, de même qu'elle l'était chez le tsar de toutes les Russies²⁶.

4- Le roi de France défenseur de la Loi Naturelle – le royaume de France conversion des nations et des peuples :

²⁴ Descendants d'une branche collatérale de David, les Sicambres.

²⁵ Il faudrait une somme entière pour le démontrer et ce n'est pas l'objet de cet ouvrage, mais si dieu nous prête vie pourquoi ne le ferais-je pas ?

²⁶ Le tsar n'a toutefois pas la même charge universelle que celle du roi de France et, si on y regarde de plus près, on s'aperçoit qu'à par l'épisode de la guerre de Crimée avec la bataille de Sébastopol, la Russie ne fut jamais l'ennemie de la France, laissons de côté l'épisode de l'URSS, il fut aussi néfaste pour notre pays que pour les peuples de toutes les Russies.

Toute notre démarche dans cette réécriture s'ordonne à la Vérité qui fut révélée et qui est inscrite en l'homme. Nous rejetons toute filiation à une idéologie quelconque et nous dénonçons le discours qui tend à accréditer que la Doctrine de l'Eglise soit une idéologie en elle-même. La Doctrine Chrétienne qu'élabore l'Eglise en s'appuyant sur la Révélation de Jésus-Christ et sous l'inspiration de l'Esprit Saint n'est pas une idéologie puisqu'elle témoigne de la Vérité. Vérité qui est une Personne humaine et divine, Jésus-Christ de Nazareth. L'Eglise ne dissimule rien de la Vérité qui se déploie et féconde la Doctrine.

Notre démarche est un témoignage qui s'adresse aux hommes et femmes ayant un cœur droit, marqués du signe de Jésus-Christ. Notre souci n'est pas de convaincre, c'est un effort stérile aujourd'hui, mais de toucher ceux de nos frères et sœurs afin qu'ils prennent la mesure de leur temps et n'en désespèrent pas. Notre Maître Jésus-Christ en a montré l'exemple tout en montrant la voie²⁷. Nous ne nous soucions pas de l'opinion quant au contenu de cet essai, car nous savons que le lecteur au cœur droit sera intimement touché par tel ou tel élément de notre discours puisque ce que nous décrivons est juste et doit être offert à l'intelligence de chacun. Nous faisons appel à quelque chose de plus grand qui est enseveli en chacun d'entre nous par la dictature du cartésianisme et qui, pour le découvrir ou plutôt pour lui donner la possibilité de se découvrir en chaque personne, demande que le sujet procède par la contemplation, le silence pour que l'induction éclore en lui et que la raison cesse de s'opposer à l'intuition.

Nous pensons que notre propos sera entendu par ceux qui n'auront pas quitté la voie du silence, de la contemplation, car le mot, la phrase peut fracturer le magma des convenances et des idéologies pour entrer à l'intérieur de la vérité et c'est alors que la raison lui sera ordonnée. Notre démarche témoigne de l'authenticité, de la véracité de ce que nous avançons puisque nous-mêmes la suivons. Nous offrons au lecteur les clefs de cette démarche intérieure qui allie la vie de prière et intellectuelle pour le service de la vérité qui est le service rendu à l'homme dans toute sa dignité et à Dieu pour sa Gloire Eternelle. Elle est au sommet de la Charité.

²⁷ Le principe d'autorité ne peut valoir qu'à l'intérieur d'un discours qui s'adresse à des personnes ayant ou supposées ayant la même conviction, ainsi le principe d'autorité est légitime quand après une dispute sur tel point, il faut trancher par l'autorité d'une vérité définie ou démontrée qui le concerne. Mais le principe d'autorité dans mon cas présent ou dans une démarche d'évangélisation à des non croyants n'a aucun fondement légitime et relève de l'intolérance, du non-respect de la personne.

Le thème que nous abordons à la suite est étrange autant qu'il dérange, car c'est de l'intérieur d'un ordonnancement peut visible qu'il se dévoile par touche. Il est très important, puisqu'il permet de saisir toute l'étendue dramatique de la révolution de 1789 dont le peuple de France reste victime ainsi que tous les peuples et nations.

a) – Lors du baptême du roi Clovis et de son onction en tant que roi, il se produira plusieurs événements qui ne furent pas visibles à l'œil physique, mais dont les conséquences ne cessèrent de monter en puissance, ces grâces, car il s'agit bien de cela, de grâces, n'ont pas cessé d'agir et leur plénitude n'est pas encore atteinte²⁸. Elle le sera avec le Monde Nouveau qui frappe déjà à notre porte et qui tel, le fragile espoir de la Boîte de Pandore, sera le grand triomphe de l'homme juste, de l'humble que le monde ne cesse de piétiner. Soyons en convaincus, le bras de justice et de miséricorde de Dieu ira chercher son levier dans le mystère enseveli de la couronne, du sceptre, de la main de justice du Roi de France et son premier acolyte sera un prince de la Maison Romanov avec d'autres issus d'antiques maisons.

b) La première mission contenue dans le sacre de Reims est celle de faire respecter et défendre la Loi Naturelle ainsi que les Lois dites de Création. Le roi de France est de ce point de vue-là et, en dehors de sa personnalité, le principe de la défense des Lois Naturelle et de la Création. En renversant la royauté qui ne vaut que par Reims, les penseurs de cette tragédie savaient parfaitement qu'ils fracturaient un verrou qui, une fois tombé, laisserait le champ libre aux puissances lucifériennes, au mal. C'est la première mission du roi de France sur laquelle toutes les autres s'articulent défendre la Loi Naturelle et les lois de création, la seconde sera la défense de l'indépendance de l'Eglise du point de vue des nations, non pas pour la satisfaction d'un égo ecclésiastique, mais parce que cette protection de l'Eglise, au-delà de son institution, est étroitement liée à la conversion et sanctification des nations et peuples.

Il fallait que la royauté de France fût renversée pour des raisons dynastiques objectives quant à la situation de l'Angleterre et du fait que le Roi Louis XVI ait épousé Marie-Antoinette d'Autriche et de Lorraine ce qui donnait la priorité directe aux descendants de la Maison de France, mais il n'était pas question pour la city de Londres d'envisager un roi catholique sur le trône anglais. Si

²⁸ Nous savons que l'action du feu Roi Louis XVI est toujours active, elle n'est pas close puisque sur son trône il n'y eut aucun successeur légitime. Du Ciel où il se trouve en compagnie du feu roi Louis IX et de son grand aïeul le très illustre Roi David, il ne cesse de régner sur le Doux Royaume de France et que c'est à lui que reviendra la mission de désigner son successeur sur le trône de son père Clovis 1^{er}.

c'est une cause dynastique qui est la première cause de cette maudite révolution celle-ci, n'infirme par les autres raisons citées supra.

L'autre mission tenue par le sacre était que le peuple de France se savait intimement liée, en communion avec le Pater et la Mater de ce royaume. Il y avait un champ morphogénétique qui était la source sanctifiante de l'unité de la nation, du royaume. C'est à ce point vrai que, qu'elles qu'aient été les épreuves et celles que nous affrontons aujourd'hui et celles que nous affronterons dans un avenir proche, nous alertent suffisamment pour que se reconstitue cette communion face au péril et à l'inévitable et souhaitable purification.

Si nous sommes un tant soit peu honnêtes et rigoureux, on ne peut que s'émerveiller de l'intelligence qu'eurent nos rois quant à leur recherche du Bien Commun dont ils savaient que son possible émanait du Bien Souverain qui devait être rejoint. Préoccupation qui n'est plus dans nos classes dirigeantes.

Le roi de France est le premier des associés à l'œuvre de la Création puisque la première de ses missions est de veiller au respect des lois d'harmonie et d'équilibre, au respect de la Loi Naturelle et à celles de la création.

Les effets dévastateurs de la révolution de 1789 concernent toutes les nations et peuples, tous aujourd'hui sont touchés par la division, la contestation négative et le renversement des Lois de création et de la Loi Naturelle. La France républicaine, anti-chrétienne, porte la charge de tous les désordres actuels c'est pourquoi, elle sera la première à connaître le poids de la Justice Divine et la première à se relever²⁹ après avoir connu une grande purification qui se trouve déjà en marche, en mouvement.

L'inintelligence délibérée du Bien Commun de l'Etat français résonne dans tout l'univers et en renforce la responsabilité morale et spirituelle.

Le renversement de la royauté française a rendu possible le renversement du tsar. Sa majesté, le Roi de France, fut décapité à la suite d'un procès inique, Sa majesté, le Tsar de toutes les Russies fut lâchement assassiné.

La décapitation du roi, dans ce qu'elle contenait d'intention signifiait le renversement des barrières, des interdits, signifiait le renversement des lois de création et de la Loi Naturelle.

Pourquoi Dieu l'a-t-il permis ?

Mais parce que les Saintes Ecritures doivent s'accomplir : Il faut que ce qui retient se retire pour que l'Antéchrist se manifeste,

²⁹ La France sera la première à se relever parce que la plus part des nations et peuples se réjouiront de sa chute comme tout ceux qui se repaissent de leur propre médiocrité.

l'homme d'iniquité. Et c'est maintenant à l'Eglise de connaître un effacement social pour la même raison. Mais malheur par qui tout ceci arrive. Il faut retenir la leçon que Dieu donna à Nabuchodonosor.

Il n'y a plus de légitimité quant à ceux qui, en France et dans la plupart des nations, gouvernent et dirigent. Les princes qui nous gouvernent sont les princes de la terre. Les voies de Dieu ne sont pas celles des hommes, il est urgent de s'en imprégner.